



LE MOT DU MAIRE

Au nom de tous les Elus(es) je vous renouvelle mes meilleurs vœux de bonheur et de santé pour cette année 2016 déjà bien entamée.

2015 aura été une année difficile, marquée par les attentats de janvier et de novembre à Paris. Nous savons que d'autres évènements tragiques peuvent se produire. Mais il nous faut intégrer ce risque et faire preuve de sang-froid à Livry comme ailleurs.

Sur le plan municipal, 2015 est à considérer comme une année intermédiaire, de préparation de nos projets et de nos investissements à venir pour 2016 qui devrait voir leur mise en œuvre. Le contrat rural déposé auprès des conseils départemental et régional prévoit l'aménagement du bâtiment du Fief du Pré et une

extension des bâtiments scolaires. La priorité sera fonction de l'évolution des effectifs dans nos écoles.

Par ailleurs et comme prévu, la partie basse du Fief du Pré verra l'implantation de logements. Mais nous souhaitons profiter de ce projet au cœur de la commune pour y réserver une surface destinée à des professionnels de santé. En effet, les efforts déployés pour trouver un médecin généraliste n'ont pas abouti en 2015. Cette construction programmée sera l'occasion de proposer une offre plus attractive.

Ce sont là les principaux objectifs d'investissements projetés cette année qui devraient améliorer encore la vie au cœur du village.

Bien à vous,

Michel Le Maoult

Vœux 2016

C'est devant une assemblée nombreuse réunie salle Dumaine - élus, personnels, enseignants, commerçants et artisans, représentants des communes voisines, des associations, des administrations partenaires de la commune, etc. - et en présence du conseiller départemental Denis Jullemier que Michel Le Maoult a présenté les vœux de la municipalité.

Retraçant à grands traits les actions en cours, il a donné les grandes lignes de ce qui attendait la commune pour 2016, avec comme points importants, entre autres, l'arrivée attendue de nouveaux habitants et ses conséquences bénéfiques sur les effectifs scolaires, et la poursuite du programme d'aménagement du Fief du Pré, pour lequel sont attendues les subventions demandées aux conseils départemental et régional, les études étant en cours pour la rénovation de l'intérieur du bâtiment.

Après que Dominique Gervais, premier adjoint et délégué à la Communauté d'agglomération, eut donné quelques précisions sur les projets de celle-ci, et avant que chacun lève son verre, la médaille de la commune a été remise à Odile Radenac, ancienne élue, artiste et figure de la vie associative locale.

Odile Radenac, honorée le 15 janvier, et de gauche à droite : Denis Jullemier, Conseiller Départemental, Michel Le Maoult, Maire, Dominique Gervais, 1^{er} Adjoint, Jean-Marie Radenac, fils d'Odile et Yves Radenac, son petit-fils. En arrière-plan, quelques peintures d'Odile habillent la salle Dumaine.



Odile RADENAC à l'honneur

Pour clôturer la cérémonie des vœux, la municipalité de Livry-sur-Seine avait tenu à distinguer une figure de la vie locale : Odile Radenac.



Livryenne depuis le début des années 50, Odile Radenac, infirmière de formation, a exercé en Seine-et-Marne, mais aussi dans le Jura et surtout dix ans au Maroc où, se découvrant une passion pour la peinture, elle suit des cours aux Beaux-Arts de Rabat en marge de sa vie professionnelle. De retour en France en 1967, elle passe un diplôme de conseiller d'éducation populaire, secteur en plein développement suite au fourmillement associatif entraîné par Mai 68. Parallèlement, elle dirige la formation au sein d'un organisme qui fédère des écoles d'infirmières, et aussi le journal interne : la voilà journaliste.

A Livry, elle s'investit dans les débuts de l'ALJEC, où elle est responsable des activités culturelles. Résolument engagée à gauche depuis toujours, élue en 1983 avec l'équipe menée par C. Forthomme, le social, l'animation et la communication sont ses domaines de prédilection. Elle donne sans compter son énergie dans l'organisation des expositions et des manifestations, ce qui ne l'empêche pas d'exposer ses tableaux, peintures ou collages, fréquemment primés dans divers salons voisins.

Réélue en 1989 aux côtés de M. Blanchouin, elle prend une part importante dans les festivités liées au bicentenaire de la Révolution puis, dans le cadre du DAM, c'est en grande partie à elle que l'on devra l'organisation à Livry du Dimanche des peintres de 1993 à 1996. Elle fut elle-même peintre d'honneur du salon de l'ALJEC 1999. Avançant en âge mais toujours disponible, elle continue d'apporter aide et soutien aux projets liés à la culture.

Enthousiasme, ouverture d'esprit, grande culture, curiosité et gentillesse sont les mots qui la définissent le mieux, et elle fait partie de ces gens qui illuminent ceux qui les entourent.

Dans la salle Dumaine tapissée de nombre de ses œuvres et accompagnée de son fils et de son petit-fils, M. Le Maoult, D. Jullemier et D. Gervais lui ont remis la médaille de la commune et un superbe bouquet.

P. B.



Trois domaines prioritaires pour l'agglomération :

Le premier d'entre eux est le développement universitaire autour de la faculté PARIS 2 PANTHEON ASSAS. L'agglomération ayant racheté les anciens locaux de l'IUFM rue Belle Ombre à Melun, environ 500 étudiants supplémentaires vont pouvoir être accueillis dès 2017. Nous pensons pouvoir en accueillir encore 500 de plus par la suite.

Le second volet est le domaine économique : d'une part à travers le développement de nos zones d'activité, particulièrement celle de Vaux Le Pénil avec son hôtel d'artisans, et également une offre foncière d'environ 50 hectares jouxtant la snecma villaroche et qui sera dédiée, en priorité, à la filière aéronautique qui emploie à ce jour plus de 6000 salariés sur ce site.



La mise en place de la fibre optique se poursuit dans nos communes. Priorité a été donnée aux communes les moins bien desservies en ADSL, ce qui n'est pas le cas de Livry, c'est pourquoi le raccordement de Livry ne se fera qu'en fin de parcours, probablement 2018.

Et puis, 3^{ème} domaine, l'aspect touristique qui sera mis en valeur avec bien sur le musée national de la gendarmerie de Melun, inauguré en décembre dernier par le ministre Bernard Cazeneuve. Ce musée vient compléter les offres touristiques voisines que sont Fontainebleau, Vaux Le Vicomte, et le musée aéronautique Safran-Snecma.

Comme annoncé dans le précédent Livry-Info, deux nouvelles communes nous ont rejoint : St Fargeau Ponthierry et Pringy. Nous les accueillons avec plaisir. Nous sommes donc maintenant 16 communes et 125 00 habitants au sein de la CAMVS. La situation va encore évoluer en 2016 puisque le préfet prévoit de nous rattacher 4 nouvelles communes : Lissy, Limoges-Fourches, Villiers en Bière et Maincy. Nous en saurons plus dans les semaines qui viennent.

Notons que le 3^{ème} plan local de l'habitat a été validé fin 2015 après 18 mois de travail et de concertation avec les différentes communes. Ce plan prévoit, sur l'ensemble de l'agglomération, la mise en chantier de 600 logements par an durant 6 ans (2016 / 2021) dont 25 % de logements conventionnés.

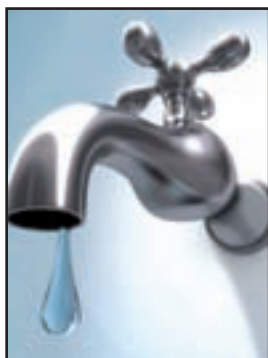
Pour Livry, au cours de ces 6 années à venir, il est prévu dans ce plan environ 100 logements nouveaux, le programme d'urbanisation des Pierrottes en représentant à lui seul environ les 2/3.

Concernant Melun, le lancement d'une opération de rénovation immobilière, financée par l'agglomération avec l'aide de l'Etat, va démarrer et concerner une trentaine d'immeubles collectifs particulièrement dégradés en centre-ville.

Ces différents projets économiques et sociaux ont tous un même objectif : redynamiser et rendre plus attractive notre agglomération Melun Val de Seine.

D. Gervais

Point sur la fourniture d'eau à la commune



Le 18 septembre 2015, le conseil Municipal a approuvé les termes de la convention de fourniture d'eau avec la ville de Melun arrivée à échéance au 31 décembre 2014. Ce nouveau contrat s'applique rétroactivement depuis le 1^{er} janvier 2015 pour 10 ans et tient compte du contrat de délégation de service public de distribution d'eau signé avec VEOLIA EAU.

Toutefois, à la lecture de cette nouvelle convention, le conseil municipal a constaté la remise en cause unilatérale par la ville de Melun d'un accord qui nous faisait bénéficier d'une remise pour compenser l'utilisation des « champs captants » au profit de la société des eaux de Melun. Ceci venant en complément d'une révision des bases de fiscalité de la société des eaux à notre désavantage ! La commune est doublement pénalisée du fait que ces 35 ha ne peuvent recevoir ni habitations, ni activités économiques. Aussi la commune poursuit des démarches auprès de l'agglomération Melun Val de Seine pour essayer de faire valoir ses droits à une **compensation financière**.

La surtaxe sur le prix de vente de l'eau potable s'élève à 0,45 € du m³. Cette surtaxe a été régulièrement augmentée à partir de 2010 (passant de 0,21 à 0,45 € HT du m³ depuis janvier 2014), afin de financer les travaux obligatoires, de changement des branchements en plomb. Les travaux ont été réalisés de fin 2010 à mi 2013 pour un coût total de 585 000 € (emprunt sur 25 ans), entièrement à la charge de la commune. En 2015, le budget de l'eau reste à l'équilibre. La surtaxe a été maintenue au même taux.

F. Geoffroy



Une nouvelle grille a été mise en place depuis le 1^{er} janvier par le SMITOM. Celle-ci répond à plusieurs points soulevés par les usagers : simplification de la catégorie des véhicules, augmentation du nombre de passages et modulation des tarifs selon la nature des déchets.

Chaque foyer a désormais droit à une seule carte contenant 36 droits

NOUVELLE RÉGLEMENTATION A LA DECHETTERIE

d'accès (ou 36 points) pour une année civile. A chaque passage en déchèterie un nombre de points, défini en fonction du type de véhicule utilisé, est consommé. Par exemple, une personne utilisant une berline peut venir 36 fois par an en déchèterie. Une fois l'ensemble des droits consommés, l'accès en déchèterie devient payant.

| GRILLE DES DROITS D'ACCÈS EN DÉCHÈTERIE | | | |
|---|--|-----------------------------------|---|
| 36 DROITS D'ACCÈS GRATUITS PAR AN | | | |
| Catégories de véhicule selon le volume de stockage | Droits d'accès consommés par passage (sur 36 droits d'accès annuels) | Nombre d'accès gratuits par an | Tarification en cas de dépassement* des droits d'accès annuels consommés |
| Véhicules non tolés ou inférieurs (dont 2 roues) | 1 | 36 | Déchets en mélange : 30 € Gravats : 12 € Déchets verts : 7 € |
| Petit utilitaire | 2 | 18 | Déchets en mélange : 60 € Gravats : 24 € Déchets verts : 14 € |
| Fourgonnette | 6 | 6 | Déchets en mélange : 180 € Gravats : 72 € Déchets verts : 42 € |
| Remorque (Longueur < 2 m) | 2 | 18 | Déchets en mélange : 60 € Gravats : 24 € Déchets verts : 14 € |
| Grande remorque (Longueur > 2 m) | 3 | 12 | Déchets en mélange : 90 € Gravats : 36 € Déchets verts : 21 € |
| Véhicule plein + remorque | Addition correspondante | | Addition correspondante |

Seule la remorque est comptabilisée lorsque le véhicule est vide.

*** CONDITIONS :** Les gravats et les déchets verts doivent être apportés seuls pour que la tarification spécifique à ces déchets soit appliquée. S'ils sont apportés en même temps que d'autres déchets, le tarif « déchets en mélange » sera appliqué.

Une optimisation des accès

Depuis plusieurs années la fréquentation des déchèteries augmente régulièrement ce qui entraîne de longues files d'attente. Le SMITOM-LOMBRIC a constaté que beaucoup d'usagers venaient plusieurs

fois par semaine ou par jour en apportant peu de déchets. La mise en place d'un nombre de droits d'accès limité a donc pour objectif, entre autres, d'inciter les administrés à massifier leurs apports en venant moins souvent à la déchèterie mais avec des véhicules plus remplis.

URBANISME : Petit retour historique

Ce n'est qu'à partir de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle que naît l'idée d'une possible intervention publique dans le domaine du logement. Les premières lois visent d'abord à lutter contre l'insalubrité des logements puis des mesures sont prises pour faire face à l'exode rural et à la pénurie de logements qui s'en suit. Au sortir de la Deuxième Guerre mondiale, les besoins en logements sont tels qu'une intervention massive de l'État s'impose.

1948

La loi régleme les loyers des logements achevés avant sa promulgation. Elle a pour ambition d'assurer une hausse régulière et raisonnable des loyers compatibles avec les ressources des occupants.

1949

Loi sur les habitations à loyer modéré (HLM) qui fixe de nouvelles normes pour les logements sociaux et reconnaît ainsi un droit au logement décent.

1953

Création du 1% patronal, contribution obligatoire des entreprises à l'effort de construction (1 % de la masse des salaires pour les entreprises de plus de 10 salariés).

1954

Le 1^{er} février, l'Abbé Pierre lance un appel à la radio pour aider les sans-abri. A sa suite et sous la pression de l'opinion publique, le gouvernement adopte un programme de 12 000 logements neufs en cités d'urgence destinées à accueillir les familles ou les isolés qui sont à la rue.

1982 : Les communes deviennent responsables de la planification urbaine et du logement social.

13 décembre 2000

Promulgation de la loi n° 2000-1208 relative à la solidarité et au renouvellement urbain (« Loi SRU ») dont les maîtres mots sont mixité urbaine et offre d'habitat diversifiée. La loi réaffirme le rôle du logement locatif social et des organismes HLM dans la mise en œuvre du droit au logement et de la mixité.

Cette loi précise qu'à compter du 1^{er} janvier 2002, les communes qui n'atteignent pas le seuil de 20% de logements locatifs sociaux doivent à la fois payer une contribution et s'engager dans un plan de rattrapage pour tendre vers l'objectif de mixité sociale.

Ce taux a été porté à 25 % par la loi du 18 janvier 2013 « relative à la mobilisation du foncier public en faveur du logement et au renforcement des obligations de production de logement social », dite loi Duflot 1.

A Livry

Pour le moment la situation particulière de la Communauté d'Agglomération dont les trois communes centre ont des taux de logements locatifs sociaux élevés (35 à 40%) exonère les communes périphériques du seuil des 25%.

Une réflexion sur l'évolution du logement a été menée conjointement avec toutes les collectivités de l'Agglomération et s'est conclu par l'approbation d'un 3eme Plan Local de l'Habitat (PLH) définissant pour chaque commune sa contribution en logements neufs, social ou non.

Pour Livry c'est environ 120 logements qui devront être construit d'ici 2020. La moitié sera constituée de locatifs sociaux devant permettre d'approcher le seuil obligatoire des 20 % défini par la Loi SRU.

Malheureusement la Loi ALUR, en partie destinée à densifier les zones urbanisées, a **supprimé les coefficients d'occupation des sols et les surfaces minimum** que la commune avait mis en place à travers son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

Le résultat se traduit par une division rapide des propriétés et la vente de petits lots à construire. En 2015 nous avons constaté un accroissement significatif du nombre de transactions immobilières d'habitat ancien avec divisions générant un accroissement de constructions nouvelles.



Treize permis de construire ont été délivrés en 2015 dont l'effet connexe fait qu'à chaque fois qu'il se construit 4 maisons ou appartements il faut programmer un logement locatif social.

Prochainement quatorze logements locatifs sociaux, rue de Melun, vont être livrés et 16 autres rue des Chanois à l'été.

La commune doit déposer un programme minimum de quinze logements locatifs sociaux avant le 31 décembre de cette année. Deux sites sont étudiés, l'un rue de La Rochette et l'autre en bas du Fief du Pré qui pourrait accueillir également des services de santé et des logements en accession.

R. Dagron



Une cabane au fond du jardin : quelles sont vos obligations ?

Petite construction destinée à protéger des intempéries le matériel de jardinage, les outils, le mobilier de jardin ou les vélos ... l'abri de jardin rend bien des services. Mais comme toute construction, l'implantation d'un abri de jardin peut nécessiter certaines formalités, souvent méconnues.

Faisons un point sur la réglementation

Quelles sont les autorisations à obtenir avant d'installer un abri de jardin ?

A Livry, comme dans les autres communes, tout dépend de votre projet et de ses surfaces. Et malgré une idée très répandue, peu importe que ce soit un cabanon démontable ou non, avec ou sans fondations, visible de la rue ou non : même le modeste abri de jardin en sapin sur lequel vous avez flashé dimanche dernier dans une grande surface de bricolage est soumis à autorisation de la Mairie. Seuls les ouvrages de très faibles dimensions (surface inférieure ou égale à 5 m²) ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme.

En effet, un abri de jardin, génère à la fois de la surface de plancher et de l'emprise au sol dont les valeurs détermineront si vous devez déposer une déclaration préalable ou un permis de construire. La construction d'un abri de jardin est, en effet, régie par les mêmes règles d'urbanisme que toute construction édifiée sur un terrain comportant déjà, ou non, un bâtiment quel qu'il soit, et en cas d'absence d'autorisation, le propriétaire s'expose à une amende pénale calculée en fonction de la surface.

A noter également que toute construction peut générer une majoration de la fiscalité locale (taxe d'aménagement, taxe foncière, taxe d'habitation).

| SURFACE DE L'ABRI DE JARDIN | MODALITÉS |
|--|----------------------------------|
| Surface de plancher ET emprise au sol inférieures ou égales à 5 m ² | Aucune autorisation |
| Surface de plancher OU emprise au sol comprise entre 5 m ² et 20 m ² | Déclaration préalable de travaux |
| Surface de plancher OU emprise au sol supérieure à 20 m ² | Permis de construire |

La surface de plancher est la somme de l'ensemble des surfaces de plancher construites, closes et couvertes, dont la hauteur de plafond est supérieure à 1.80 mètre. Elle se mesure au nu intérieur des murs de façades. L'emprise au sol est la projection verticale des volumes de la construction (murs compris donc) tous débords et surplombs inclus.

Quelle que soit votre construction et la démarche administrative à prévoir, vous devez vous conformer aux règles locales d'urbanisme. Le P.L.U (Plan Local d'urbanisme), consultable en Mairie et sur le site internet de la commune précise les règles à suivre.

D.G.

Sécurité : tous responsables...

Notre village est souvent qualifié « lieu où il fait bon vivre ». La place avec ses marronniers et ses joueurs de pétanques respire l'authenticité, nos écoles sont verdoyantes et notre environnement préservé. Et pourtant, un élément vient perturber ce tableau idyllique : la circulation automobile. Pourquoi rouler si vite dans des rues aussi étroites ? Pourquoi ne pas respecter les stops et risquer l'accident ? Pourquoi se garer systématiquement sur les trottoirs obligeant ainsi nos enfants à marcher sur la route ? Toutes ces incivilités viennent gâcher la qualité de vie de notre village.



Il est donc utile de rappeler quelques règles de base :

- Dans le centre de Livry (rue de Vaux, rue de la Garenne et place de l'Eglise), la voie est classée « zone de rencontre » et la vitesse est limitée à 20km/h dans ces rues étroites.
- Les routes comportant des ralentisseurs type « coussins berlinois » comme la rue du bois d'Azier et le haut de la rue de Vaux sont limitées à 30km/h.
- Aux stops, il faut s'arrêter sinon il vous en coûtera 135 et 4 points sur votre permis.
- Les trottoirs ne sont pas faits pour garer les voitures mais pour permettre aux piétons de se déplacer en toute sécurité. Les parkings du Fief et de l'Eglise sont là pour vous accueillir au centre du village et, à votre domicile, vous devez vous garer dans votre propriété.

- A proximité de nos écoles, votre vitesse doit être adaptée et les trottoirs doivent rester libres pour permettre aux écoliers de rentrer chez eux sans se mettre en danger.

Ces règles paraissent évidentes, alors pourquoi les oublie-t-on une fois derrière notre volant ? La plupart du temps, le prétexte c'est l'heure qui tourne, l'angoisse d'être en retard. Mais commettre ces infractions ne vous fait gagner quasiment rien ! Sur un trajet moyen d'un kilomètre dans les rues de Livry et dans le respect du code de la route, vous passeriez à peine une minute de plus dans votre véhicule que si vous rouliez à 50km/h et en « glissant les stops ». Cette minute ne vaut pas une vie ! Il vous suffirait de partir deux minutes plus tôt, de vous garer sur les parkings prévus à cet effet et vos raisons de ne pas respecter le code de la route disparaîtraient.

En conclusion « rien ne sert de courir, il faut partir à point »... et vous garderez vos points ! (Toutes nos excuses à Monsieur de La Fontaine pour l'utilisation de son œuvre à des fins sécuritaires)

Pour la commission sécurité
E. Decante

VOL DE PLANTATIONS COMMUNALES



Truffaut est trop cher, Jardiland trop loin, les Pépinières du Gâtinais fermées... pourquoi se priver ? C'est ce qu'ont dû se dire ceux qui, durant un week-end, fin 2015, ont subtilisé les pieds de lavande et autres végétaux plantés par la commune le long du mur près du petit pont dans le bas de la rue du Four-à-Chaux !

Il est d'usage, à chaque nouvelle incivilité constatée, de désigner « les jeunes ». Il serait étonnant qu'en l'occurrence les coupables soient à rechercher dans cette tranche d'âge. Et si les parents montrent eux-mêmes le mauvais exemple, en vertu de quoi exigeraient-ils de leur progéniture une conduite sans reproches ? Chacun pour soi, je fais ce qui me plaît, que les autres se débrouillent, telles sont les nouvelles règles en vigueur pour beaucoup. Belle mentalité !

En attendant, si vous voyez dans un jardin des pieds de lavande nouvellement plantés, demandez-vous si vos impôts locaux n'ont pas contribué à cet embellissement...

H. Ducat

QU'EST-CE QU'UN LOGEMENT SOCIAL ?

Un logement social, c'est un logement qui répond aux critères suivants :

- Faire l'objet d'une convention avec l'Etat.
- Etre loué à titre de résidence principale avec un loyer plafonné.
- Prendre en compte le plafond de ressources du demandeur qui est défini en fonction de la composition familiale (les statistiques indiquent que 80 % de la population peut prétendre à un logement social).
- Etre financé par des subventions de l'Etat, des collectivités territoriales (région, département, agglomération, commune), de la Caisse des Dépôts et Consignation, du 1 % logement versé par les employeurs, et du bailleur social lui-même sur ses fonds propres.
- Etre réalisé par un bailleur social, une commune ou une association agréée.



14 logements locatifs sociaux en cours de finition (photo de janvier) rue de Melun (bailleur FSM).

COMMENT FONCTIONNE L'ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT SOCIAL ?

A Livry, le CCAS est guichet enregistreur de demande de logement. Le parcours de tout demandeur débute par l'attribution d'un numéro unique régional obligatoire qui peut être obtenu soit en remplissant une demande au CCAS (en mairie), soit en allant directement chez un bailleur social, soit par internet.

Pour les personnes qui souhaitent obtenir un logement à Livry-sur-Seine, il est indispensable de venir au CCAS pour y déposer sa demande ou son attestation d'enregistrement.

Notre commune a mis en place une commission d'attribution de logements sociaux pour, d'une part, attribuer les logements appartenant à la commune, et, d'autre part, préparer les dossiers des candidats pour les bailleurs sociaux.

Pour chaque logement disponible, 3 candidatures doivent être proposées pour être examinées par une commission d'attribution propre à chaque bailleur, donc

attention, une proposition de logement n'est pas forcément une attribution.

Contact : CCAS : 01 60 68 23 45. Permanences publiques du lundi au vendredi de 10 h à 12 h.

A. Berton

REPAS DES ANCIENS



Le repas annuel du CCAS du 29 novembre dernier a réuni dans la salle de l'ALJEC un grand nombre de nos aînés(es). Ils se sont retrouvés autour d'une bonne table avec les Élus et les membres du CCAS. Bonne chère, ambiance conviviale avec Claudine Valladier et son accordéon, le plaisir était au rendez-vous.

LES 100 ANS DE MADAME BUISSON



Le 17 novembre 2015 a eu lieu un événement important au foyer résidence la Chesnaie : Madame Paulette Buisson, livryenne depuis des décennies, a eu 100 ans.

Cet anniversaire a été fêté avec joie par les résidents le mercredi 25 novembre.

Monsieur Michel Le Maoult, Maire, et Madame Annie Berton, adjointe, lui ont souhaité un heureux anniversaire de la part du Conseil municipal.

DU CÔTÉ DES ÉCOLES

Les enfants de maternelle ont croqué la galette des rois !



« Les enfants et le personnel de l'école remercient chaleureusement le boulanger du village, Mr GOMEZ, pour avoir préparé de magnifiques couronnes des rois. La fête fut réussie et les enfants ravis. Grand MERCI !!!

Ecole élémentaire

Les vacances de la Toussaint ont permis quelques travaux... l'isolation phonique des deux dernières classes (CE2 et CM1) pour le plaisir des enfants et des enseignants mais aussi l'installation d'un second tableau blanc numérique dans la classe des CM1.

Comme pour la première installation, nous en avons profité pour repeindre la classe et ré agencer l'ensemble des tableaux, meubles et autres équipements....



Le bloc-notes...

LOTO DU COMITÉ D'ANIMATION

La salle Gaston Magat de l'ALJEC était quasi comble le 7 novembre 2015 pour cette soirée Loto, riche en lots, organisée par le Comité d'animation toujours aussi dynamique.



PAROISSE



Le 24 décembre dernier à 19h, nous avons fêté la naissance du Christ, dans l'église remplie de paroissiens fidèles à cette messe de Noël.

Cette célébration a été préparée par une équipe d'adultes motivés et heureux de faire participer collégiens et lycéens qui ont mis leur talent de musicien à disposition avec divers instruments.

Cette messe festive et dynamique reflétait la joie d'accueillir les uns et les autres.

Dimanche 20 mars 2016 à 10h : bénédiction et messe des Rameaux à l'église St Etienne de Livry-sur-Seine.

Et tous les dimanches : messe à 11h à l'église St Pierre St Paul de Vaux le Pénil

Contact :

Secteur Paroissial de Vaux-Livry

Chapelle Notre Dame de la Paix

132 rue Charles Jean Brillard, 77000 Vaux-le-Pénil

téléphone : 01 60 68 12 66

courriel : eglise.vaux-livry@sfr.fr

| AGENDA | |
|--|--|
| Samedi 12 Mars | : Animation ALJEC Soirée Cabaret (chansons) |
| Samedi 19 Mars après-midi | : Carnaval |
| Samedi 19 Mars à 20 h 30 à l'ALJEC | : concert Rétina (chorales) |
| Vendredi 25 Mars 20 h 30 | : CONSEIL MUNICIPAL (vote du budget 2016) |
| Samedi 26 Mars | : collecte de sang à Vaux Le Pénil |
| Samedi 2 Avril matin: | mise en bouteilles du « Clos des Pierrottes » - ARVAL |
| Samedi 9 Avril après-midi à l'ALJEC | : animation danse-country |

Le bloc-notes...

Rencontre avec les habitants



Le 17 octobre dernier, le Maire et l'équipe municipale s'étaient installés sur la place du village pour rencontrer les habitants, discuter et répondre aux questions de manière plus directe qu'en réunion publique. Il n'y a pas eu foule (pas de problèmes à Livry ?) mais les présents ont apprécié cette initiative qui sera renouvelée.



Chenilles processionnaires

Est-ce le réchauffement climatique ou y-a-t'il d'autres raisons ? L'année 2015 aura vu une prolifération des chenilles processionnaires dans les chênes que l'on trouve en nombre dans notre environnement Livryen comme dans de nombreuses autres communes. Ces insectes libèrent des poils urticants microscopiques avec des conséquences parfois sérieuses pour les personnes allergiques (boutons, démangeaisons...). Des habitants situés en lisière de bois (Planons, Uselles) sont particulièrement concernés. Quelles sont les précautions à prendre ? Quels moyens mettre en œuvre pour éviter cette prolifération ? Une réunion avec les riverains a eu lieu le 12 février. Nous y reviendrons dans le prochain Livry Info.

M. L. M.

Billet d'humour...

Le blues du recenseur

Faire le r'censement, quelle sinécure
Aller à pied ou en voiture
Frapper aux portes du voisinage
D'un bout à l'autre du village
Pour compter nos concitoyens
On n'a pas trouvé d'autre moyen
Y a la sonnette qui ne fonctionne pas
Ou la maman qui n'est pas là
Le chien méchant qu'a pas mangé
Le monsieur qu'a perdu l papier
C'lui qui dit j'en ai rien à foutre
Même si on n peut pas passer outre
Chez certains faut rev'nir demain
Quand y f'ra beau, quand j's'rai à jeun
Celle qui dit y fallait m'prév'nir
J'vais être en r'tard pour boire mon kir
Si vous croyez qu'j'ai tout mon temps
Pour répondre à vos questionnements
Je viens d'me l'ver ou j'vais me coucher
Et le r'censement ça me fait gerber
Pour c'que ça sert franchement j'm'en tape
Et v'là la mégère qui dérape
Qu'a peur qu'on trouve des choses pas claires
Qu'on mette le nez dans ses affaires
Allez plutôt voir à côté
Paraît qu'ils cachent des réfugiés
Y a des maisons faut v'nir trois fois
On t'laisse debout, dehors, dans l'froid
Il pleut des cordes mais ils s'en foutent
A croire qu'être aimable ça leur coûte

D'toute façon j'vous répondrai rien
Si vous m'emmerdez j'lâche le chien
Et puis il y a ceux qui t'font entrer
Qui t'offrent un sourire, un café
Qui cochent les cases en moins de trois secondes
Qui sont heureux de voir du monde
Ceux qui bavardent avec plaisir
Pour un peu ils t'diraient d'rev'nir...
Remplir ce foutu questionnaire
Faut pas en faire toute une affaire
Mais bientôt grâce à Internet
Plus besoin d'presser les sonnettes
Chacun f'ra ça tout seul chez soi
Tu m'verras plus tant pis pour toi

P. Bailly

Le recensement - obligatoire - est une photographie de la commune à un instant donné qui fournit des indications sur la population, sa composition, son âge, l'état et la composition des logements, et qui permet au niveau national de décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, maisons de retraite, etc.), des moyens de transport à mettre en place, etc. Les réponses sont confidentielles et anonymes. Il y a donc tout intérêt à répondre, d'autant plus que de ces résultats dépendront en partie les aides que celle-ci peut attendre de l'Etat. Le recensement 2016 est terminé, le prochain aura lieu dans cinq ans. Merci à celles et ceux qui ont bien accueilli les agents recenseurs (et en prévision de la prochaine fois, faites réparer vos sonnettes : presque une sur deux ne fonctionne pas !)

RETOUR SUR IMAGES



Encore un beau « salon d'art » le 22 novembre à l'ALJEC



Noces d'Or pour M. et Mme Falco le 5 décembre



Jeanne et Alice, jeunes violonistes venues sur la place pour le Téléthon



La récolte du Clos des Pierrottes, pressurée à l'automne 2015, sera mise en bouteilles le 2 avril prochain



Belle 4 cv Renault sur la place du village lors du rassemblement des bikers

Passage à la télévision haute définition (HD)

Dans la nuit du 4 au 5 avril, la diffusion de la télévision numérique terrestre (TNT) va passer au mode haute définition (MPEG4). Les équipements anciens « simple définition » (SD), en général antérieurs à 2008, ne seront plus compatibles et devront être équipés d'un décodeur. Ceci vous permettra de recevoir 25 chaînes gratuites de la TNT.

Pour savoir si votre TV est compatible HD : Allumez-la et zappez sur une chaîne qui diffuse en HD (Arte par exemple). Si votre TV affiche le flux avec le petit logo Arte HD en haut à droite de l'image, c'est qu'elle est compatible. Il faudra malgré tout reconfigurer la réception des chaînes en passant par le « menu » de la télécommande et lancer une recherche automatique.

**Plus d'info sur le site recevoirlatnt.fr
ou au 0970 818 818**

ÉTAT CIVIL

Naissances :

| | |
|----------------------|------------|
| BLASCO LOPEZ Diego | 21/09/2015 |
| GOMES DE FRIAS Livio | 26/09/2015 |
| MARTINE BAUCHOT Eva | 07/10/2015 |
| BENDOUMIA MOURY Noam | 17/11/2015 |
| RAYNAUD Ella | 20/11/2015 |
| TANGUY Alexis | 18/12/2015 |
| SANCHO Hélios | 25/12/2015 |

Mariages :

| | |
|---|------------|
| SAÏDI Nina et DUBUSSY Quentin | 17/10/2015 |
| GOUTHEROT Angélique et MALLICONE Christian | 28/11/2015 |

Décès :

| | |
|--------------------------------|--------------------------------------|
| GIRARD ép. PIGEON Andrée | 1/07/2015 à MELUN |
| DELAFOY ép. NICOLET Simone | 9/07/2015 à CHARTRETTES |
| PILOT Tadeusz | 31/10/2015 à LIVRY SUR SEINE |
| DELIVRE Thérèse | 09/11/2015 à LIVRY SUR SEINE |
| CERIEZ Antoinette | 26/09/2015 à MELUN |
| LANGE Andrée | 14/10/2015 à MELUN |
| MOULINE Pierre | 07/11/2015 à PARIS 14 ^{ème} |
| LEBERGER ép. BAUMANN Madeleine | 15/11/2015 à BOMBON |
| PALLIER ép. PALFRAY Louise | 28/11/2015 |

Communiqué de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de Seine et Marne



Le bilan de santé en 5 questions

Tous les 5 ans, vous et vos proches avez la possibilité d'effectuer un bilan de santé gratuit.

Pourquoi réaliser un bilan de santé ?

Pour faire un point complet sur sa santé et bénéficier de conseils de professionnels de santé. Si nécessaire, le patient est orienté vers son médecin traitant, notamment en cas de défaut de vaccination, d'hypertension, de diabète, ... Des offres de service individualisées et personnalisées sont également proposées.

Qui peut bénéficier de ce bilan de santé ?

Les assurés du régime général et leurs ayants-droit dont les enfants de plus sept ans, les personnes sans activité professionnelle et les bénéficiaires de l'aide médicale état.

En quoi consiste le bilan de santé ?

Il comporte systématiquement une prise de sang et un examen d'urines, un examen bucco-dentaire et un examen de synthèse par un médecin. Il peut également être complété en fonction de l'âge et des facteurs de risques de chacun par un contrôle de l'audition, de la vue, de la fonction respiratoire, un électrocardiogramme, un frottis pour les femmes non suivies ainsi que des examens biologiques complémentaires.

Comment m'inscrire pour un bilan de santé ?

C'est simple, il suffit de prendre contact par téléphone directement auprès de l'un des deux centres de santé du département :

- Dammarie les Lys - 01 60 56 52 90
- Meaux - 01 60 09 25 38

Combien d'examens sont réalisés chaque année en Seine-et-Marne ?

Environ 9 000 examens sont réalisés chaque année : plus 65 % des patients ont entre 16 et 59 ans, 26 % plus de soixante ans et 9 % sont des enfants entre 7 et 16 ans.

Pour en savoir plus, consultez ameli.fr, le site de l'Assurance Maladie.



Association « L'éveil des Petits Minots »

Créée en 1997, cette association accueille les enfants de 0 à 3 ans (accompagnés d'un adulte) et a pour but d'aider les assistantes maternelles agréées à se regrouper dans un local communal aménagé de façon à leur permettre la mise en commun de leurs expériences et de proposer aux enfants dont elles ont la charge un choix d'activités plus large grâce à une animatrice mise à disposition par la commune,

Au fil du temps, parents et grands-parents ont également été accueillis par cette structure.

Chaque semaine est proposé un atelier « éveil musical » et un atelier « motricité » dirigé par une animatrice spécialisée dans ces domaines.

Tout au long de l'année des animations sont organisées et des événements fêtés : galette des rois, carnaval, Pâques, fête des parents, pique-nique, spectacle, photographies, Noël,,,

Les heures d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et la moitié des vacances scolaires. Renseignements au 01 60 68 27 81.



Les Minots dans leur salle d'activités



Le Noël des Minots avec leurs familles à l'ALJEC

Composition et impression : 01 64 06 90 12



« Imprimé sur du papier recyclé »
Commission Communication Livry-sur-Seine

Mairie de LIVRY SUR SEINE : tél. : 01 60 68 25 83
Courriel : mairie-de-livry-sur-seine@wanadoo.fr

SITE INTERNET DE LIVRY SUR SEINE :
www.livry-sur-seine.fr

SITE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE :
www.melunvaldeseine.fr